

Critères et modalités de sélection des étudiants de l'ENSAPLV candidats à un séjour d'études à l'étranger.

La candidature à un séjour d'études à l'étranger doit rendre lisible un « projet de formation en mobilité ». C'est la lisibilité de ce projet, la pertinence et la démonstration de la capacité de l'étudiant de le porter qui sera évalué.

La sélection des étudiants candidats à un séjour d'études à l'étranger s'effectue par examen du dossier de candidature de l'étudiant par au moins deux enseignants : un membre de la commission des relations internationales et l'enseignant référent pour la destination choisie par l'étudiant. Pour certaines destinations, comme les universités japonaises partenaires, cette procédure est complétée d'entretiens de sélection.

L'objectif est de vérifier par les différentes pièces du dossier que la mobilité envisagée par l'étudiant et son choix de destination s'inscrivent bien dans son projet personnel de formation, au vu :

- des compétences qu'il a acquises et démontrées dans son portfolio : ce portfolio est l'occasion d'un regard raisonné sur les expériences faites 'avant la mobilité' avec l'objectif de mettre en relief des intérêts majeurs de formation ;
- des attentes qu'il exprime dans sa lettre de motivation et de son projet de contrat d'études : cette lettre doit rendre lisible ce que l'étudiant souhaite apprendre 'pendant la mobilité' et ce en quoi l'université et la ville retenues sont pertinentes ;
- et de l'enjeu que représentera cette mobilité pour son devenir professionnel : un projet de mobilité demande aussi et déjà de se questionner sur le 'retour' en préfigurant des retombées espérées pour la fin de la formation ainsi que des premières intentions professionnelles (objectifs du cycle master). Il peut aussi être la découverte de pédagogies, de techniques et de contenus et/ou approfondissement des acquis.

Au delà, la procédure de sélection veille à vérifier la conformité du profil du candidat aux attentes de l'université d'accueil, notamment relatives aux résultats obtenus par l'étudiant durant son cursus, aux compétences linguistiques de l'étudiant et à l'offre pédagogique de l'université d'accueil.